

VICTORIOUS CUBANS.

Forces Under Gen. Garcia Now Occupy Town of Bayamo.

Lieut. Rowan, United States Officer, Returns and Tells How He Found This Part of the Insurgent Army Situated.

A dispatch to the New York World from Key West says: The story of the occupation of Bayamo by the victorious Cubans was brought to Key West by Lieut. A. S. Rowan.

"We had expected to find Garcia encamped somewhere in the fields or mountains," said the lieutenant. "His headquarters were in Bayamo. That I had always regarded as one of the strongest Spanish fortified towns. But such was the case. "Bayamo had been in a state of partial siege for months. Garcia simply worried the Spaniards out on April 24. White flags were hoisted over every Spanish fort.

"From that time on, Garcia was correct in his supposition that the Spaniards did not intend to armistice, but simply hoisted a flag of truce to cover some treacherous military maneuver.

"That maneuver was the evacuation of Bayamo. "The Cubans answered the flag of truce with heavy artillery and rifle fire. The Spaniards retreated in two columns to a little town called Embarcadero, on the Cauto river.

"For a distance of 200 yards on the San Augustine road the Cubans planted dynamite torpedoes that were exploded by an electric wire from the Embarcadero. "From that time on, Garcia was correct in his supposition that the Spaniards did not intend to armistice, but simply hoisted a flag of truce to cover some treacherous military maneuver.

"That maneuver was the evacuation of Bayamo. "The Cubans answered the flag of truce with heavy artillery and rifle fire. The Spaniards retreated in two columns to a little town called Embarcadero, on the Cauto river.

"For a distance of 200 yards on the San Augustine road the Cubans planted dynamite torpedoes that were exploded by an electric wire from the Embarcadero. "From that time on, Garcia was correct in his supposition that the Spaniards did not intend to armistice, but simply hoisted a flag of truce to cover some treacherous military maneuver.

"That maneuver was the evacuation of Bayamo. "The Cubans answered the flag of truce with heavy artillery and rifle fire. The Spaniards retreated in two columns to a little town called Embarcadero, on the Cauto river.

RUINOUS RATE OF EXCHANGE.

Pierre Loti, the Frenchman, Returns to Paris from Spain and Talks of the War with United States.

A dispatch to the New York Herald from Paris says: Pierre Loti, who has just returned from Spain, speaking of the result of the present war, said: "You ask whether this war will have any effect upon the commercial and general interests of this part of Europe. Undoubtedly, but I do not go so far as to say it will have a ruinous effect. For the last two years the rate of exchange between France and Spain has been enormous. It has been for some time hovering between 40 and 50 per cent, and now just look at it—114 and over that. It is horrible and sad when you think of it. Such ruinous depreciation is disaster which penetrates far and wide, not only in Spain, but in France. In the counting houses of Europe and in the family circle it means deprivation of pleasure, as well as reduced material comfort. It spells poverty for a great many and forced economy for all, to a greater or less degree, in Europe.

"You ask if I think it likely there will be an alliance between England and America. I certainly think it most likely, but I do not for one moment believe Europe will tolerate any participation on the part of England in the fruits of America's victories in the Philippines. That would be a monstrous thing, and the powers will stamp any advance of Europe in that regard as a menace to England and as a recognition of the principle of force and of an aggression fraught with danger as a precedent, which must be nipped in the bud as the child of the wedge of a dangerous policy against which the Latin race will oppose their stubborn resistance in the interests of self-preservation and in the promotion of continued permanency and concord."

BOATS OF MARVELOUS SPEED.

Russia Orders Two Torpedo Vessels Which Are to Make 38 Knots.

The Russian government has ordered of a British firm two 38-knot torpedo boats of the model of the Turbinia, and propelled with turbine motors working on four shafts, each of which carries three propellers. This is eight knots faster than the fastest torpedo boat destroyers in the British navy. Just how much courage is required on the part of the naval architect who signs his name to a contract for a 38-knot boat—38 knots is 44 miles an hour—as evident from a comparison of figures, says the Scientific American.

The 300-ton "destroyers" require 6,000 horse-power to drive them at 30 knots an hour. At these high speeds the resistance of the water increases as something more than the cube of the speed. The cube of 38 is more than double the cube of 30, and hence the 6,000 horse-power of a 300-ton destroyer would have to be raised to over 12,000 to enable her to catch one of the new torpedo boats. But 12,000 horse-power reciprocating engines of the common type, with the necessary boiler and coal, would sink a 300-ton torpedo boat, supposing they could be stowed away in her hold. Evidently then a speed of 38 knots involves a radical change in the accepted methods of propulsion.

SWIFT BOATS FOR THE NAVY.

Will Be Capable of Sinking the Fastest of Torpedo-Boat Destroyers.

The navy department, recognizing the necessity for boats that will be capable of sinking the so-called torpedo boat destroyer, has decided to build a number of boats of that character. Specifications for these formidable little craft are now being prepared which will insure an addition to the United States navy a year and a half hence of a number of boats that will surpass any destroyers in the world. The maximum speed will be 28 knots an hour. Each boat will be propelled by twin screws and supplied with engines of 11,000 horse power. The machinery will be protected by inclined nickel steel armor, so that any shot from an enemy's gun will be deflected. The coal capacity will be 100 tons, and the boat will be able to steam 5,000 miles without refueling. In the way of armament there will be two 12-pounders and five six-pounders, besides two torpedo tubes. The forward 12-pound gun will be on a conning tower in order to do better execution against torpedo boats or destroyers. Circulars inviting proposals for their construction will soon be issued.

SURVIVES A SNOWSLIDE.

Klondiker Rescues Lima O. and Tells of His Chicago Partner's Death.

Fred Rost, of Lima, O., returned the other night from Klondike in a serious condition, the result of being buried in a snowslide with 20 other miners, several of whom were killed. Rost left last fall and reached Pilella river in March. His partners were Arthur and Joseph LaLadune, of Chicago. They staked several claims and have found a large deposit. Being out of wood, they went to a mountain and were cutting timber when an avalanche swept upon them, burying them and 17 other miners who had claims near them, but whose names Rost did not know.

Arthur LaLadune was taken out crushed to death. Rost had three ribs broken and a leg mangled. Ten others were killed. Rost was buried for ten hours before the rescuing party dug him out. He thinks many were not found at all. He came home as soon as he was able to leave Taiya, where the injured were taken. He brought the body of LaLadune as far as Chicago with him.

REBUKE TO FRANCE.

American Women to Boycott All Goods from That Country.

Promoters of the Patriotic League Are Enthusiastic and Determined—Take Up Fight in Earnest.

One of the most enthusiastic promoters of the American Women's Patriotic league, whose members are to pledge themselves to refrain from buying goods imported from France in retaliation for the attitude of the French people toward America in the present crisis, is the wife of Senator Chandler, of New Hampshire.

"American women," said Mrs. Chandler, "have come to the conclusion that France must be taught a lesson. She has vociferously proclaimed friendship and admiration for her sister republic, but at a time when her friendship would mean something to us she is holding off and avowing her friendship for Spain. We will show her that while a loss may come to her investments in Spain through this war there may be a greater loss impending from the loss of American trade and commerce. When I sign the pledge I shall conscientiously carry it out."

Mrs. Frye, of Maine, is equally determined. She said: "I am perfectly willing to give my pledge to buy nothing French. I would even be in favor of a pledge to buy nothing except of home manufacture."

Mrs. William Tisdell, a prominent society leader of Washington, who has been selected as one of the organizers of the league, said: "I proclaim France the enemy of America and the ally of the enemy of America. I will faithfully work to administer such a dose of retributive justice that the thrifty burghers that compose the French manufacturing class will not be likely to forget it."

Mrs. Albert Clifford Barney, the artist, said: "The pledge should be made active against future importations. If it is put into effect at once it will hurt our own merchants who are carrying large stocks of French goods. Nevertheless, so far as possible, I will deny myself all indulgence in French importations."

Mrs. Russell A. Alger, Mrs. Lyman Gage and Mrs. Justice McKenna have signified their intention to sign the pledge when it is formulated.

Mrs. McKinley, while expressing herself as in full sympathy with the movement, feels obliged to refuse for reasons connected with her high position, as France is still a nation holding entirely friendly relations with the United States. Mrs. Hobart, wife of the vice president, and Mrs. Reed, wife of the speaker, are in the same position.

During the year 1897 the American people purchased \$67,530,271 worth of goods from France. Of this sum \$47,000,000 was for mere luxuries almost entirely used by women.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

Mme Selina Poshé vs New Orleans Home Investment Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 56,406—En vertu d'un writ de saisie et vente, a moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le mardi 26 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion triangulaire de terre d'un acre et demi, située dans le premier district de cette ville, désignée comme tel et désignée par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

2° Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville, désigné comme tel et désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

3° Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville, désigné comme tel et désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

4° Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville, désigné comme tel et désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

5° Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville, désigné comme tel et désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

6° Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville, désigné comme tel et désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

7° Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville, désigné comme tel et désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

Vente d'une grande propriété de valeur au Quatrième District.

Forment l'encolure de l'avenue Washington et de la rue Colisée, Connue comme le No 2726 rue Colisée.

Peoples' Homestead Association vs Mlle Victoria Venables.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 56,408—En vertu d'un writ de saisie et vente, a moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le mardi 26 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, situées dans le quatrième district de cette ville, désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, situées dans le quatrième district de cette ville, désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, situées dans le quatrième district de cette ville, désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, situées dans le quatrième district de cette ville, désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, situées dans le quatrième district de cette ville, désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Sixième District.

Connue comme le No 801 avenue Napoleon, coin de la rue Constantine, Mme Charlotte Bourque, veuve de Fredon Bourque, veuve de Emile Jorcy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 56,409—En vertu d'un writ de saisie et vente, a moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le mardi 26 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre et les améliorations qui y sont, situées dans le sixième district de cette ville, désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

2° Un certain lot de terre et les améliorations qui y sont, situées dans le sixième district de cette ville, désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

3° Un certain lot de terre et les améliorations qui y sont, situées dans le sixième district de cette ville, désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

4° Un certain lot de terre et les améliorations qui y sont, situées dans le sixième district de cette ville, désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

5° Un certain lot de terre et les améliorations qui y sont, situées dans le sixième district de cette ville, désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

6° Un certain lot de terre et les améliorations qui y sont, situées dans le sixième district de cette ville, désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

VENTES A L'EMOAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ville de la Nouvelle-Orléans et Paroisse St. Pierre—Trente-trois lots de terre situés au coin de la rue St. Pierre, entre la rue St. Louis et la rue St. Charles, situés à et près de St. Louis, La Compagnie des Propriétaires de la Paroisse d'Orléans, par l'intermédiaire de son agent, M. J. B. Marquet, a vendu le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont, situées dans le sixième district de cette ville, désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont, situées dans le sixième district de cette ville, désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont, situées dans le sixième district de cette ville, désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont, situées dans le sixième district de cette ville, désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

5° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont, situées dans le sixième district de cette ville, désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

6° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont, situées dans le sixième district de cette ville, désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

7° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont, situées dans le sixième district de cette ville, désigné par le numéro municipal 124, dans l'acte de vente de la propriété de la Banque d'Orléans, No 629 et 631, par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: